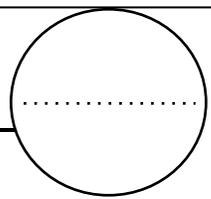




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 7 février 2023.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 7 février 2023 à compter de 20h00.

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller no. 1;
M. Christopher Hill, conseiller no. 3;
M. Jonathan Mailloux, conseiller no. 4;
Mme. Jayne McNaughton, conseillère no. 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère no. 6;

Sont également présents:

Michael Krohn, Directeur général et Greffier-trésorier

Pascale Giroux, Directrice générale adjointe et coordonnatrice des travaux publics

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h01, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2023-02-017

1 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

2023-02-018

2A - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2023

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - DÉLÉGATION

2023-02-019

4A – DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

Comme mentionné à l'article 1007 du Code municipal, le rôle de perception 2023 est complété et déposé au bureau du greffier-trésorier. Il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti. Un avis public sera affiché aux endroits établis par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-020

4B - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.327 CONCERNANT LES TARIFS 2023

Considérant que le conseil municipal du Village de Hemmingford a adopté le 20 décembre 2022 un budget pour l'année financière 2023 qui prévoit des recettes égales aux dépenses qui y figurent;

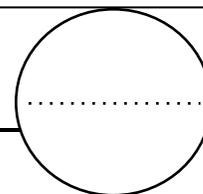
Considérant que l'adoption d'un budget nécessite l'établissement de taux de taxes foncières générales et la taxe pour la quote-part de la Sûreté du Québec de même que des tarifs relatifs aux compensations pour les services municipaux pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023;

Considérant que la municipalité a choisi d'établir annuellement les modes de paiement;

Considérant que le présent règlement amende les tarifs fixés par les règlements précédents sur les compensations pour services municipaux;

Considérant qu'une entente a été signée pour la répartition des frais d'exploitation du service

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 7 février 2023.

de loisirs fourni par le comité municipal du Centre récréatif et de la bibliothèque communautaire de Hemmingford avec le Canton de Hemmingford soit 70% pour le Canton de Hemmingford et 30% pour le Village de Hemmingford et que les coûts de cette entente seront imposés à même le taux de taxe foncière générale;

Considérant qu' une entente a été signée pour la répartition des frais d'exploitation du service pour la protection contre les incendies avec le Canton de Hemmingford, soit 70% pour le Canton de Hemmingford et 30% pour le Village de Hemmingford et que les coûts de ces ententes seront imposés par un tarif fixe annuel;

Considérant qu' avis de motion pour le présent règlement a été donné le 17 janvier 2023 par Lucie Bourdon, conseillère, résolution #2023-01-005 ;

Considérant qu' le projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du conseil tenue le 17 janvier 2023 et adopté par la résolution #2023-01-006 ;

Considérant que le règlement de tarification établit les taux de la façon suivante :

TAXATION ET SERVICES RENDUS	2023
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE	0,5450 / 100\$ D'ÉVALUATION
TAXE SÛRETÉ DU QUÉBEC	53,00 \$
ENTRETIEN AQUEDUC	178,14 \$
ENTRETIEN ÉGOUTS	165,66 \$
FRONTIÈRE INFRASTRUCTURES	77,64 \$
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	368,00 \$
RISTOURNE DE LA COMPENSATION GOUV.	(41,38) \$
INCENDIE	133,50 \$

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal du Village de Hemmingford adopte le règlement #327 tel que présenté lors de la séance du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-021

4C – AUTORISATION DE PAIEMENT – QUOTE-PART 2023 DE LA MRC JARDINS DE-NAPIERVILLE

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

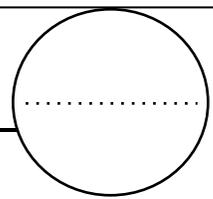
Que ce Conseil autorise le paiement de la facture de la MRC des Jardins-de-Napierville représentant la quote-part de la municipalité du Village de Hemmingford pour l'année 2023 au montant de 222 297 \$, payable de la façon suivante :

- 74 099,00 \$ au plus tard le 20 mars 2023 ;
- 74 099,00 \$ au plus tard le 19 juin 2023 ;
- 74 099,00 \$ au plus tard le 18 septembre 2023 ;

Que cette dépense soit imputée aux dépenses de fonctionnement tel que prévu au budget de 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 7 février 2023.

2023-02-022

4D – DÉPÔT LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000\$ PASSÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2022 AVEC UN MÊME COCONTRACTANT DONT L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE QUI DÉPASSE 25 000\$.

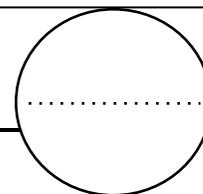
Conformément aux dispositions de l'article 961.4 Du Code municipal, la Municipalité doit au plus tard le 31 janvier de chaque année, publié la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$.

En conséquence, le Directeur général et Greffier-trésorier Monsieur Michael Krohn confirme avoir affiché cette liste le 30 janvier 2023, sur le site internet de la municipalité ainsi que sur le babillard officiel de la municipalité.

Fournisseur	Description	Montant
Atmosphere inc.	Travaux tennis	53 366.03 \$
Canton de Hemmingford	Quote-part pour le service des incendies	38 622.91 \$
Financière Banque Nationale Inc.	Emprunt pour le remboursement des travaux de la rue Frontière	36 015 \$
Gerald Jr. Duteau	Déneigement mois d'hivers 2022	56 890,13 \$
Groupe Domisa inc	Camp jour	52 133.11 \$
Les couvreurs Dubuc inc	Toiture hôtel de ville	88 082.35 \$
Ministre des Finances	Quote-part Sureté du Québec	60 520 \$
MRC Jardins-de-Napierville	Quote-part 2022 et dernier paiement collecte d'ordures ménagères	46 411.97 \$
MSA Infrastructures Inc.	Réfection des infrastructures de l'Avenue Champlain	236 564.43 \$
Pavage M.C.M inc.	Travaux d'asphalte	50 071.63 \$
Ricova services Inc.	Collecte des ordures ménagères et recyclage	80 221.24 \$
Tessier récréoparc	Module de jeu	105 993.08 \$
Tétreault Électrique	Travaux luminaire sportif	62 106.75 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 7 février 2023.

2023-02-023

4F – COTISATION ANNUELLE – ADMQ

Attendu qu' il y a lieu d'approuver la cotisation annuelle du directeur général à l'Association des directeurs généraux du Québec, un organisme qui fournit divers services incluant la formation ;

Attendu que pour un nouveau membre de l'ADMQ, la première cotisation est de 913 \$ plus taxes, mais ce coût inclut le cours C1 – Directeur général et Greffier-trésorier : environnement légal, politique et public;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver l'inscription pour l'année 2023 au montant de 1 493,32 \$ taxes incluses et que cette dépense soit imputée au compte 02-130-00-494 – Cotisations versées à des associations et 02-130-00-454 Formations administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-024

4G – PAIEMENT CONTRAT DE SOUTIEN – INFOTECH

Attendu que la Municipalité a renouvelé le contrat annuel de service l'option Optimale avec la compagnie Infotech, le fournisseur des logiciels municipaux;

Attendu que le coût du contrat est de 625\$ plus les taxes applicables par année;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers d'approuver le paiement du renouvellement de l'option Optimale pour l'année 2023 au montant de 625\$ plus les taxes, et que cette dépense soit imputée au compte 02-130-00-419 Honoraires professionnels Infotech, tel que prévu au budget de 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6A - RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

Madame Pascale Giroux, coordonnatrice des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis par son service de voirie durant le mois de janvier 2023.

2023-02-025

6B - AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLICS SUR LE SÉ@O DEVIS #9022023 POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE DE L'AVENUE MARGARET

Considérant que des travaux de mises aux normes sont rendus nécessaires sur l'avenue Margaret;

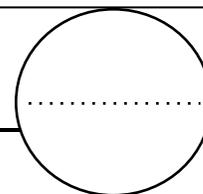
Considérant que ces travaux son reconnu pour une aide financière dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

Considérant qu' il est dans l'ordre que le Conseil autorise la direction générale à initier le processus d'appel d'offres.

En conséquence il est proposé et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et greffier trésorier à initier le processus d'appel d'offres public sur le SÉ@O devis #9022023 pour la mise aux normes des infrastructures su l'avenue Margaret.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 7 février 2023.

7A - RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 55 511 gallons par jour durant le mois de janvier. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B - RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

2023-02-026

7C - TRAVAUX ANNUELS DE MESURAGE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS

Attendu que : la municipalité du Village de Hemmingford doit procéder à chaque année au mesurage du niveau des boues des étangs aérés;

Attendu que : Ces travaux sont nécessaires afin de respecter la réglementation en vigueur, relativement à l'exploitation et le fonctionnement des stations d'épuration des eaux usées au Québec;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers et conseillères présents, ce qui suit :

- Que le mandat d'effectuer les travaux soit accordé, comme par les années antérieures à l'entreprise : Écho-tech H2O, à raison d'un montant forfaitaire de 1 450 \$ plus taxes;
- Que les coûts soient imputés au budget de 2023 au poste #02-414-00-526.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9A-RAPPORT DES PERMIS DÉLIVRÉS DURANT LE MOIS DE JANVIER 2023

Monsieur Michael Krohn, Directeur général, déclare qu'aucun permis de construction n'a été délivré durant le mois de janvier 2023.

2023-02-027

9B – PRÉSENTATION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 281-1 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 281 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC OU TOUTE AUTORITÉ COMPÉTENTE

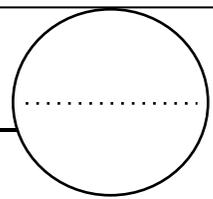
Attendu que le Code de la sécurité routière (L.R.Q.c.C-24.2) accorde aux municipalités différents pouvoirs réglementaires en matière de contrôle de la circulation;

Attendu que l'article 291 du Code de la Sécurité Routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à la municipalité de restreindre ou d'interdire sur un chemin, dont elle est responsable de l'entretien, la circulation de tous ou de certains véhicules lourds;

Attendu que la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c.C-19) autorise les municipalités à adopter des règlements concernant les voies et les places publiques;

Attendu qu'il y a lieu de refondre et de mettre à jour les dispositions du règlement 281 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique dans la municipalité du Village de Hemmingford suite à l'application de la Loi sur la police, L.R.Q., c. P-13.1, a. 48; Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la M.R.C., a. 4.2 (ci-après nommée « Entente de services »).

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 7 février 2023.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'adopter le projet de règlement no. 281-1 concernant la circulation et le stationnement applicable par la Sûreté du Québec ou toute autorité compétente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-028

10A - SUBVENTION BIBLIOTHÈQUE COMMUNAUTAIRE DE HEMMINGFORD

Considérant que la demande de madame Céline Daignault, responsable de la bibliothèque, afin que le conseil contribue avec un montant de 1 500 pour le projet "Un livre pour chaque écolier" ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'un montant de 1 500 \$ afin de contribuer au projet «Un livre pour chaque écolier» de la Bibliothèque communautaire de Hemmingford et de prendre les fonds à même le compte 02-702-30-310 et 02-702-30-959.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-029

10B - RÉPARTITION DE 15% POUR LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNAUTAIRE HEMMINGFORD

Attendu que Selon l'entente avec la CRSBP, la municipalité doit verser directement à la bibliothèque de Hemmingford un budget annuel pour l'achat de livres, qui équivaut minimalement à 15% de la valeur de la contribution annuelle versée au CRSBP Montérégie ;

Attendu que le montant est basé sur le calcul suivant

Selon le MAMH, le nombre d'habitants au Village est de	849 habitants
Taux établi par CRSBP pour 2022	5,04 \$/ habitants
(Nombre d'habitants X le taux par habitant) =	4 278.96 \$
TVQ non remboursable	213.42 \$
Total	4 492.38 \$
15% de ce montant total équivaut à :	673.86 \$

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'un montant de 673.86 \$ soit remis à la Bibliothèque Communautaire de Hemmingford selon cet engagement et de prendre les fonds à même le poste 02-702-30-953, tel que prévu au budget de 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-030

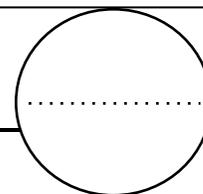
10C - DEMANDE D'UN PERMIS ANNUEL D'ALCOOL POUR LE CENTRE RÉCRÉATIF

Considérant que nous devons toujours faire une demande pour un permis d'alcool lors de nos événements au coût de 55\$ chaque;

Considérant que plusieurs activités pourraient en bénéficier (Dek hockey du jeudi soir, baseball du vendredi soir) (Fêtes du Canada, Quizz night, tournoi de washer, Classique Hivernale, marchés fermiers, etc)

Considérant que la municipalité doit indiquer toutes les dates où il y aurait vente de boisson et aucun ajout puisse se faire après l'envoi final;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 7 février 2023.

Considérant que ceci permettrait de faire un profit pour les loisirs et cultures

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers d'approuver le paiement pour un permis annuel d'alcool pour le Centre Récréatif pour l'année 2023 au montant de 227\$.

CORRESPONDANCE

2023-02-031

11A – CÉRÉMONIE DES FINISSANTS – ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-CYR

Considérant que les enfants francophones de notre territoire vont à l'école Louis Cyr;

Considérant qu'il est important de continuer à reconnaître les efforts de nos enfants;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de \$100.00 soit accordé à l'école secondaire Louis-Cyr pour la remise des bourses en reconnaissance des efforts des enfants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-032

11B - BOURSES POUR FINISSANT – ÉCOLE SECONDAIRE CVR

Attendu que les enfants anglophones de notre territoire vont à l'école CVR :

Attendu qu'il est important de continuer à reconnaître les efforts de nos enfants;

En conséquence, il est proposé et appuyé et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de \$100.00 soit accordé à Chateauguay Valley Regional High School (CVR Educational Foundation) pour la remise des bourses en reconnaissance des efforts des enfants

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-033

11E - BULLETIN COMMUNAUTAIRE INFO HEMMINGFORD – SYSTÈME DE COMMUNICATION À L'INTÉRIEUR DE LA COMMUNAUTÉ – APPUI FINANCIER

Considérant que le Comité de citoyens de Hemmingford pour un développement durable maintenant connu sous le nom officiel « Bulletin communautaire Info Hemmingford » présente une demande d'aide financière pour continuer le bulletin communautaire « Info Hemmingford » qui a remporté un vif succès auprès de la population en général durant l'année 2022 et antérieures;

Considérant que la municipalité du Village a subventionné ce bulletin en 2022 au montant de 2 000\$, mais n'a pas été déboursé en 2022;

Considérant que la municipalité du Village a subventionné ce bulletin en 2023 au montant de 2 000\$;

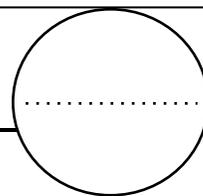
Considérant que le mandat et la mission proposés par le Bulletin communautaire Info Hemmingford s'avèrent pour le bénéfice des citoyens du Village et du Canton de Hemmingford;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'un montant de 4 000\$ soit accordé à titre d'aide financière pour ce bulletin local, tel que prévu au budget de 2023 et par une appropriation de surplus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 7 février 2023.

2023-02-034

12A - OCTROI DE MANDAT AU NOTAIRE POUR TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ - 476 FRONTIÈRE

Attendu que la Municipalité a été approché par la Comité de la Coop afin de savoir s'il y aurait un intérêt de devenir propriétaire du terrain et bâtiments au 476 Frontière ;

Attendu que cette propriété serait transférée à aucun coût afin de pouvoir préserver cet emplacement comme lieu publique pour la communauté ;

Attendu que Me Desrochers connaît déjà le dossier lors du transfert entre l'Église Unie et la Coop;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers :

- De mandater Me Sylvie Desrochers pour effectuer l'acte de transfert de propriété ;
- Que Monsieur Drew Somerville, maire ou son représentant et Monsieur Michael Krohn, Directeur général et greffier-trésorier ou son adjointe Mme Pascale Giroux sont autorisés au nom de la municipalité à signer tout document officiel concernant ledit projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-035

12B – ATELIERS DE CUISINE POUR LES JEUNES ET ACTIVITÉ DE NUTRITION

Considérant que quatre ateliers sont offerts à des jeunes entre 6 et 12 ans;

Considérant que les participants préparent une recette différente à chaque semaine, tout en acquérant des habilités culinaires ainsi que des connaissances de base en nutrition;

Considérant que chaque atelier aborde un thème différent, avec répétition des concepts de base. Par exemple, la salubrité alimentaire, l'importance d'une alimentation saine, l'assiette équilibrée, une emphase sur la préparation des aliments à la maison et le compostage sont abordés à chaque atelier;

Considérant que le coût pour les 4 ateliers est de 549\$ pour le mois de mars;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer le montant de 549\$ pour le mois de mars afin d'offrir leur soutien pour ces ateliers de cuisine pour les jeunes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-036

12C – ACHAT D'UN IPAD POUR LE MAIRE

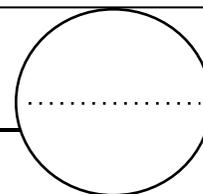
Attendu que le maire assiste à des réunions hors site;

Attendu que la municipalité essaie de réduire ses coûts d'impression

Attendu que le prix d'un IPAD 9ieme génération + «Smart Keyboard» est 750.00\$ + taxes;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers de procéder à l'achat d'un IPAD 9ieme génération + «Smart Keyboard» pour 750.00\$ + taxes.

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 7 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-037

12D – ACHAT SERVEUR ET ACCESSOIRES POUR LA MAIRIE INCLUANT SUPPORT INFORMATIQUE

Considérant que le serveur du bureau n'est pas adéquat et doit régulièrement être redémarré;

Considérant qu' une offre de ATK Technologies a été reçue pour un nouveau serveur et un support informatique comprenant toutes les licences d'application nécessaires, la surveillance du réseau, la maintenance et la conformité en matière de sécurité ;

Considérant que le prix reçu de ATK Technologies pour l'achat d'un serveur et accessoires est 9 713.06\$ taxes incluses ;

Considérant que le tarif mensuel pour support informatique qui comprend toutes les licences d'application nécessaires, la surveillance du réseau, la maintenance et la conformité en matière de sécurité est de maximum 1 000\$ plus les taxes ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers de procéder à l'achat d'un nouveau serveur et accessoires pour 9 713.06\$ taxes incluses, et un support informatique comprenant toutes les licences d'application nécessaires, la surveillance du réseau, la maintenance et la conformité en matière de sécurité facturés est de maximum 1 000\$ plus les taxes mensuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-038

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 1^{er} FÉVRIER 2022

Considérant que M. Michael Krohn, le directeur général confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 7 février 2023, soit dans le budget 2023, ou par une appropriation de surplus ;

Par conséquent, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les comptes payés du 17 janvier 2023 au 7 février 2023, incluant les salaires des membres du conseil et des employés municipaux, soient acceptés au montant de 25 488.55 \$ et que les comptes à payer en date du 1er février 2022 soient payés au montant de 46 888.36 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-02-039

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

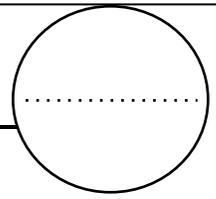
Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Drew Somerville
Maire.

Michael Krohn
Directeur général et Greff.-très.

**PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE HEMMINGFORD**



Séance ordinaire du conseil municipal du 7 février 2023.

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 7 février 2023.
